

COMMUNICATION SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Rapporteur : Bernard DEMAN

UN NOUVEL ENVIRONNEMENT NATIONAL

Depuis de nombreuses années le CESR a constamment mis en évidence à travers de nombreux rapports l'atout considérable et indispensable que représentent un enseignement supérieur et une recherche de qualité pour le développement économique et social de la région.

Ce constat a été largement partagé par les collectivités territoriales et en particulier par la Région qui s'est beaucoup investie dans ce champ bien qu'il soit hors de ses compétences obligatoires.

Le monde universitaire a été le parent pauvre du système éducatif français. L'ambition de la loi LRU (**L**iberté et **R**esponsabilité des **U**niversités) est précisément de corriger cette situation en dotant les universités d'une nouvelle organisation, de nouvelles compétences et de nouveaux moyens dont voici quelques caractéristiques essentielles :

- **Une gouvernance renouvelée et une autonomie accrue**

La loi renforce les pouvoirs des conseils d'administration des universités et de leur président. Le président de l'université est élu pour une durée de 4 ans (renouvelable une fois) par un conseil d'administration resserré comprenant de 20 à 30 membres et qui est ouvert à des personnalités extérieures.

Trois instances de direction sont prévues :

- Conseil d'Administration
- Conseil Scientifique (CS)
- Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU)

au sein desquelles sont représentés les étudiants.

- **Des responsabilités ou missions nouvelles:**

- L'insertion des étudiants est une nouvelle mission confiée aux universités de même que l'orientation active des lycéens.
- Le rôle de l'état sera redéfini : contrat pluriannuel, contrôle de légalité renforcé.
- Le caractère national des diplômes et la fixation des droits d'inscription par arrêté ministériel sont maintenus.
- Des procédures de recrutement plus autonomes, la possibilité de créer des fondations universitaires ou partenariales est proposée.
- La gestion des biens immobiliers sera possible sur la base du volontariat.

- **Amélioration de l'offre de formation et de l'information sur les formations :**

- Création et fermetures de filières en fonction des besoins.
- Publication de statistiques comportant des indicateurs tels que réussite aux examens et aux diplômes, poursuite des études, insertion professionnelle

CARACTÉRISTIQUES DES UNIVERSITÉS RÉGIONALES

LES FORCES

- Il existe dans les deux universités de la région Centre des pôles reconnus de niveaux national ou international sur lesquels il est possible de capitaliser en leur donnant plus de visibilité et en accentuant l'effort dans ces domaines d'excellence.
- Il existe une très forte volonté de coopération et de participation de tous les acteurs. C'est particulièrement vrai au niveau des universités, de la recherche, des acteurs économiques et des collectivités territoriales. En quelques années les relations entre les universités et le monde économique ont fait de très grands progrès. Cette volonté de travailler ensemble est un atout considérable pour notre région.
- La démarche des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence a mis en oeuvre sur le terrain cette capacité à collaborer et en a démontré l'efficacité.
- La constitution d'un PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) permettra de renforcer de manière notable la coopération entre les deux universités et la mise en oeuvre des synergies et d'afficher le « leadership » des universités régionales dans la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en région Centre. Ce PRES, qui matérialisera cette volonté de travailler en complète harmonie est un signal extrêmement fort à destination de tous les acteurs.

LES FAIBLESSES

Certaines de nos faiblesses ne sont pas spécifiques à notre région ; d'autres concernent certains de nos territoires. Ce sont des défis qu'il est indispensable de relever.

- Nos deux universités régionales souffrent d'un manque de visibilité et d'attractivité. Historiquement les lycéens de notre région ne sont pas suffisamment nombreux à poursuivre des études dans l'enseignement supérieur ; de plus, ils privilégient les études supérieures courtes au détriment des filières longues.
- Les flux d'étudiants venant d'autres régions, ne compensent pas les départs des étudiants régionaux qui vont étudier ou terminer leurs cursus hors de nos universités régionales, et pas seulement en Ile-de-France.
- Un grand nombre d'enseignants et de chercheurs atteindront l'âge de la retraite dans les quelques années à venir. Le manque d'attractivité de notre région dans le domaine universitaire/recherche est un risque majeur pour assurer le renouvellement des talents. La région sera confrontée dans les recrutements à l'attractivité exercée par les universités de la région parisienne.
C'est un challenge vital, qui, s'il n'est pas relevé, signera le déclin irrémédiable de nos universités régionales.
- Enfin les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche étant vitaux pour l'avenir des territoires, une compétition mondiale s'installe où seules les entités de grande notoriété seront reconnues et le risque est grand de voir s'instaurer plusieurs catégories d'universités et de recherche : celles qui auront une notoriété et une visibilité mondiales ou européennes ou celles qui sont purement régionales. Notre

ambition doit être de bâtir une Université de notoriété européenne.

L'APPLICATION DE LA LOI LRU EN RÉGION

La loi LRU a été appliquée dans notre région à partir du 1er trimestre 2008.

Les deux Universités ont élu leurs représentants en mettant en place des équipes homogènes sous l'autorité des deux présidents d'université.

Les CA ont été installés en juin 2008 et se sont réunis à plusieurs reprises depuis cette date.

Comme le prévoit la loi, les deux universités s'ouvrent à la société civile par la présence de personnalités qualifiées siégeant au conseil d'administration ; en outre, elles ont montré l'intérêt qu'elles portaient à l'action du CESR en proposant dans chaque CA un représentant de notre assemblée.

Toutes les structures de la nouvelle gouvernance interne sont en place et sont opérationnelles.

Les deux présidents élus ont clairement affiché dans leurs programmes leur détermination à poursuivre et à amplifier la coopération entre les deux universités engagée depuis quelques années à travers le PUCVL (Pôle Universités Centre Val de Loire) en mettant en place un PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

Ils considèrent que cette structure de coopération renforcée est vitale pour satisfaire l'ambition régionale partagée d'avoir une **Université de notoriété européenne**.

L'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche en région est étroitement lié à la réussite du PRES.

POSITION DU CESR

- Le CESR, qui a prôné cette coopération entre les deux Universités régionales, soutient sans réserve la création du PRES. Nous partageons la conviction que c'est une condition vitale pour l'avenir économique et social de nos territoires.
- Le calendrier de sa mise en place proposé par les deux universités est ambitieux et réaliste. Il prévoit un PRES opérationnel au 1er Janvier 2010. Il est impératif de respecter cette échéance car il y a urgence engager le processus de coopération.
- Les challenges qui attendent les équipes universitaires sont considérables. Les groupes de travail qui seront constitués devront aborder des points primordiaux à travers quatre chantiers :

- Le chantier de l'excellence en enseignement et en recherche

Dans le contexte nouveau créé par la mise en place de la loi LRU, il est primordial de se focaliser sur nos points forts. Atteindre un niveau d'excellence européen suppose que les domaines d'excellence soient clairement identifiés et que tous les efforts soient concentrés pour les développer et les renforcer. Il n'est plus possible de se disperser dans nos enseignements et dans nos recherches.

- Le chantier de l'optimisation des ressources et des moyens

Une des retombées importantes de la mise en place du PRES est de permettre une rationalisation et une optimisation des ressources et de dégager par des économies d'échelle des moyens complémentaires et de dynamiser les actions.

- Le chantier de la communication

Il y a en région Centre un déficit d'attractivité, de notoriété et de visibilité. Corriger et

inverser cette situation est un facteur clef de succès. Etre excellent ne suffira pas si nous ne sommes pas en mesure de le faire savoir et faire reconnaître par nos concitoyens régionaux, nationaux et européens.

La communication doit être préalablement renforcée vers la communauté universitaire, les acteurs et partenaires pour les informer, les faire adhérer et partager pleinement cette ambition.

- Le chantier de la gouvernance du PRES

Lorsque les deux universités auront défini et acté les différentes actions à mettre en place, il sera indispensable de définir le mode opératoire, les structures de pilotage, les responsabilités et les méthodes de contrôle et de reporting.

Il est évident que la communauté universitaire doit garder la maîtrise du PRES et en assurer la coordination, le contrôle et le reporting. La délégation de certaines actions à des partenaires se fera sous le contrôle des universités.

- **Le PRES est un préalable à l'intégration de nouveaux partenaires**

- Des partenaires historiques sont volontaires pour intégrer le PRES. Nous pensons aux nombreux organismes de recherche qui coopèrent déjà très étroitement avec les universités ainsi que certaines écoles supérieures hors champ universitaire qui se sont déjà manifestées pour engager un partenariat.

- Au plan inter-régional, il est certainement très important de conforter des coopérations existantes ou à créer entre composantes du PRES ou d'universités hors région, voire d'engager des partenariats structurés avec des universités voisines.

Il est essentiel que la nouvelle gouvernance du PRES soit définie et mise en place avant d'engager ces phases ultérieures de coopération renforcée.

- **Grandes écoles et attractivité des territoires**

Notre tissu d'écoles supérieures est insuffisant ; il est donc souhaitable de le développer soit créant de nouvelles entités soit en développant les écoles existantes.

Attirer en région des écoles supérieures de grande notoriété ayant une volonté de décentralisation est une stratégie que nous soutenons car elle participera à améliorer l'attractivité de nos territoires ; toutefois il faut être vigilant pour que cette démarche soit faite en bonne harmonie avec la communauté universitaire et non dans une compétition et une opposition stériles. Enfin, cette démarche doit se faire dans un état d'esprit gagnant/gagnant et non dans une position de subordination.

- **Une approche trop quantitative peut affaiblir le PRES, voire le rendre inopérant**

Certes, la notion de taille critique est importante ; mais nous sommes convaincus que le PRES issu du rapprochement des deux universités régionales et l'association des organismes et des partenaires potentiels régionaux et inter-régionaux permettra d'atteindre la taille critique pour des universités généralistes. Au plan mondial, des universités de taille modeste (inférieure à 20 000 étudiants) ont une notoriété et un rayonnement mondial.

Enfin, nous ne pensons pas qu'il soit possible de piloter, de contrôler et de développer l'excellence pour des ensembles de très grande taille (100 000 étudiants) dont les composantes seraient distantes de plusieurs centaines de kilomètres.

- **Une opportunité de créer une Université de niveau européen au centre de l'espace national**

Les mouvements de rapprochement en cours dessinent un large territoire au centre de la France où l'espace universitaire n'est pas structuré. Le risque est grand que

s'instaure de fait une zone universitaire de niveau très modeste. Nous sommes convaincus qu'un PRES de notoriété européenne est la réponse efficace pour notre région ; c'est aussi une formidable opportunité de se rapprocher d'universités ayant des potentiels intéressants. La motivation doit être la synergie, les complémentarités et la volonté de coopérer et non la recherche d'augmentation du nombre d'étudiants. Des coopérations entre certaines composantes de nos universités avec des composantes hors région existent ; elles sont à renforcer, à développer et peut être à formaliser dans le cadre du PRES.

EN CONCLUSION

L'ambition de développer un enseignement supérieur et une recherche de niveau européen est au premier chef de la responsabilité, de la compétence et de la détermination de la communauté universitaire et de la recherche mais cette démarche ne sera pleinement réussie et efficace qu'avec la participation effective de l'Etat, des collectivités territoriales et du monde économique et social. Une plus grande ouverture sur l'extérieur est indispensable quand on parle de valorisation de la recherche et d'insertion des étudiants.

Le CESR souhaite être un partenaire actif de la démarche et être impliqué dans la réflexion et dans les propositions d'actions.

Il s'est d'ailleurs déjà prononcé pour conduire un travail d'auto saisine sur les conditions de vie et de travail des étudiants.